

dossier

2022, année internationale du verre : le recyclage à la loupe

les produits alimentaires, la pharmacie, le parfum. Mais il s'est aussi imposé dans des technologies de pointe, trouvant des applications dans le bâtiment, la santé, la téléphonie, l'informatique, l'énergie, l'aéronautique... Bref, il est partout », a-t-il ajouté, s'efforçant de représenter la présence du verre dans le passé, le présent et le futur. « Le verre devient un prérequis à la transition énergétique et sa maîtrise un succès », a-t-il ajouté, précisant citer ici Daniel Neuville, président de l'Union pour la science et la technologie verrière (USTV²). Et de poursuivre : « En effet, utilisé pour la construction des éoliennes, des panneaux solaires et des panneaux photovoltaïques; nous faisons bénéficier de ses vertus isolantes pour nos maisons. Il se décline aussi sous forme de batteries permettant un stockage de l'énergie. Sans parler de sa capacité à stocker par vitrification les déchets dangereux³. Autre atout pour le futur, avec sa faculté de se recycler indéfiniment et à cent pour cent, il protège l'environnement et préserve ainsi nos ressources naturelles ».

L'indispensable recyclage

« La France est un grand pays verrier », « au savoir-faire reconnu », « deuxième producteur de verre en Europe juste derrière l'Allemagne », a poursuivi Jacques Bordat, président de la Fédération des industries du verre; troisième invité à ouvrir cette conférence de lancement de l'année internationale du verre. Il a souligné

l'importance pour la balance commerciale française des deux grands secteurs exportateurs que sont les vins et spiritueux et la parfumerie-cosmétique. Face au grand défi de lutter contre le changement climatique, il a évoqué l'action de décarbonation de l'industrie du verre, « très largement initiée », où l'intégration de verre recyclé est « un facteur très important ».

« Nous devons inscrire notre industrie dans une économie circulaire performante, a-t-il poursuivi. Il nous faut utiliser pleinement cette capacité du verre à se recycler à cent pour cent et à l'infini et ce, sans perdre aucune de ses qualités. Il nous faut pour cela atteindre des taux de recyclage très élevés. C'est déjà le cas pour le verre d'emballage, dont le recyclage a été initié très tôt, en 1974, par les verriers. On était vraiment pionniers dans ce domaine-là. C'est un recyclage très largement soutenu à la fois par les consommateurs, par les collectivités territoriales, par les écosystèmes, Citeo et Adelphe. Le taux de recyclage aujourd'hui se rapproche de 80 % et notre ambition est de porter très rapidement ce taux à 90 %. C'est important parce que le recyclage c'est à la fois moins de matières premières prélevées sur la nature, moins d'énergie consommée, moins d'émissions de CO₂ et c'est aussi une solution pour éviter la mise en décharge qui n'est pas une solution durable ».

Soulignant l'enjeu pour les déchets issus du bâtiment, dans lequel le verre est présent au travers du



Irène Gosset, présidente du directoire du groupe Pochet.

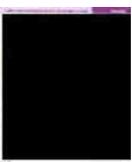
vitrage et de la laine de verre, il a déclaré : « Nous pouvons espérer que la mise en place prochaine d'une responsabilité élargie du producteur à compter du 1^{er} janvier 2023, va nous permettre de booster le recyclage de nos produits issus du bâtiment ». Invitée à intervenir dans la table-ronde sur "la décarbonation de l'industrie du verre" qui suivit cette introduction, la présidente du directoire du groupe Pochet, Irène Gosset, a précisé : « Étendre notre gamme de produits verriers contenant du verre recyclé » est un des moyens d'atteindre l'objectif du plan de décarbonation. Pour ce groupe de packaging haut de gamme créé voilà 400 ans, il s'agit de baisser de plus de 40 % les émissions de CO₂ de 2014 à 2030; 16 % sont déjà acquis.

Un vecteur de décarbonation industrielle

Dans le secteur du bâtiment – et de l'automobile, Saint-Gobain s'est engagé à être neutre en carbone en 2050, avec une étape intermédiaire inscrite dans la feuille de route : 2030 et la réduction d'un tiers des émissions depuis 2017. En 2021, déjà 20 % de baisse par rapport à 2010. « On a une laine de verre très bas carbone aujourd'hui en France », souligne Emmanuel Normant, vice-président chargé du développement durable de ce groupe créé en 1665



Jacques Bordat (à g.), président de la Fédération des industries du verre et Jérôme de Lavergnolle (à d.), président de la Fédération du cristal et du verre.



2022, année internationale du verre : le recyclage à la loupe

dossier



Emmanuel Normant, vice-président chargé du développement durable à Saint-Gobain.



Olivier Rousseau, directeur général de Verallia France.



Sandrine Sommer, directrice du développement durable de Moët Hennessy.

pour la construction de la galerie des Glaces du Château de Versailles. Pour le verre plat, c'est plus compliqué, a souligné l'invité. « C'est difficile de produire du verre plat avec un four électrique, on ne sait pas bien faire, on n'arrive pas à avoir la qualité », précise-t-il. En attendant de trouver la meilleure combinaison énergétique possible: « C'est l'efficacité énergétique. C'est l'augmentation du taux de recyclé. À chaque fois qu'on remplace une tonne de matière première vierge par une tonne de verre recyclé, c'est plus de 300 kg de CO₂ en moins qui sont émises par le four ».

Pour Verallia France qui, au cœur des régions viticoles, produit trois milliards de pots et bouteilles par an: « Le recyclage, c'est crucial dans notre stratégie », a déclaré Olivier Rousseau, directeur général, également invité à cette table-ronde. La stratégie de décarbonation du groupe vise l'objectif de réduire de 46 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le premier axe? « Modifier notre mix de matière première, en substituant des matières très carbonées par des matières décarbonées, a-t-il poursuivi. Pour ça, on soutient la collecte du verre ménager: en Europe on cherche à aller à 90 % en 2030; en France on est plus ambitieux, on veut 90 % dès 2025 ». Le groupe ayant des centres de retraitement du verre d'emballages, il

décrit cette industrie comme « extrêmement moderne », avec un tri optique des couleurs piloté par intelligence artificielle. En effet, « Ces matières recyclées ne doivent pas altérer la qualité de notre verre, sa brillance et sa transparence qui font la renommée de notre verre », aura l'occasion de préciser Irène Gosset. Le rire en coin, Emmanuel Normant évoquera de mêmes difficultés en ce qui concerne le recyclage du verre plat: « Vous n'avez pas envie d'avoir une fenêtre qui soit verte ou brune. Vous avez envie d'avoir une fenêtre bien transparente et pour ça, vous avez besoin d'avoir un calcin qui soit bien transparent », venant non pas de bouteilles de vins colorés mais de fenêtres usagées. Intervenant dans la seconde table-ronde dédiée aux « témoignages d'utilisateurs », la directrice du développement durable de Moët Hennessy, Sandrine Sommer, a précisé que « la bouteille en verre » représente près de 20 % des émissions carbone de cet ensemble des vins et spiritueux du groupe LVMH. L'objectif de réduire de moins 50 % leurs émissions de CO₂ d'ici 2030 ne pourra donc être atteint sans un travail en collaboration avec leurs verriers, soulignera-t-elle. Revenant sur l'importance du recyclage du verre, elle en profitera pour diffuser un message:

« Si en France on recycle le verre à 80 %, ce n'est pas ce chiffre-là quand on parle des cavistes, des hôtels et des restaurants; et tous les pays ne sont pas à ce chiffre de recyclabilité. On a encore une marge de manœuvre pour progresser ».

L'ensemble de ces échanges et des événements organisés dans le cadre de l'année internationale du verre sont à retrouver sur le site: <https://www.anneeduverre2022.fr>.

CS/R&V

1. Créée en 2001 dans la vallée de la Bresle en Seine-Maritime, l'association *Glass Vallée* fédère plus de 70 entreprises du flaconnage du luxe. Pour en savoir plus: <https://la-glass-vallee.com>.
2. En septembre 2021, l'USTV a organisé un atelier consacré au recyclage du verre. Pour en savoir plus: www.ustverre.fr.
3. Parmi lesquels les déchets nucléaires de haute activité à vie longue issus du combustible usé.



Emmanuel Barrois, à la tribune: « Il y a des centaines de milliers de tonnes de verre qui finissent en déchèterie, il convient de savoir comment les réutiliser ». Le montage de l'échafaudage en chutes de production industrielle de verre du créateur-fondateur de l'atelier Barrois est prévu cet automne au Palais Royal à Paris.





Quitter ou non la Russie, le dilemme des entreprises occidentales

UN [usinenouvelle.com/editorial/quitter-ou-pas-la-russie-le-dilemme-des-entreprises-occidentales.N1794417](https://www.usinenouvelle.com/editorial/quitter-ou-pas-la-russie-le-dilemme-des-entreprises-occidentales.N1794417)



L'Oréal a fermé ses points de vente en propre en Russie mais continue de faire tourner son usine de Kalouga.

Ce sont les entreprises anglo-saxonnes qui ont réagi les premières. Dès le 28 février, quatre jours après l'entrée des militaires russes en Ukraine, et après les premières sanctions européennes et américaines, l'énergéticien BP a annoncé qu'il allait céder sa participation de 20% dans la société russe pétrolière Rosneft. Au-delà des entreprises entrant directement dans le champ des sanctions, la crise a fait naître un mouvement de désengagement volontaire de nombreuses entreprises occidentales du marché russe.

Nike, Microsoft, Apple, ont suspendu leurs exportations vers la Russie dès le 4 mars.

D'autres grands groupes emblématiques comme McDonald's et Starbucks ont décidé fermer leurs points de vente mercredi 8 mars. Certaines grandes entreprises du luxe français comme Kering, LVMH, Hermès et Chanel, les avaient devancés en baissant le rideau de leurs magasins dès la semaine précédente.





Les communiqués des entreprises soulignent tous « *la tragédie en cours en Ukraine* » et affirment apporter le soutien nécessaire à leurs salariés russes, en maintenant leurs salaires.

Pour Ludovic Subran, chef économiste d'Allianz, « *certaines entreprises se posent sur le terrain des valeurs et pèsent leur risque réputationnel sur leurs autres marchés. C'est un phénomène nouveau. Mais l'isolement financier de la Russie, les coûts de transactions des activités qui augmentent avec les difficultés de transports, l'incertitude sur le rapatriement du cash, les éventuels obstacles à la recapitalisation de leurs filiales, la chute du rouble... incitent les acteurs économiques à un certain pragmatisme, car ils risquent de ne plus être rentables. Les entreprises décident maintenant de couper pour ne pas subir des pertes futures.* »

Attentisme et nuances

Pour l'instant, les grandes enseignes de distribution du groupe Mulliez (Leroy Merlin, Auchan et Decathlon), qui emploient de nombreux salariés russes, subissent une pression, mais n'ont pas décidé de fermer leurs magasins. La situation des industriels qui réalisent des exportations, opèrent des points de vente et font tourner des sites de production, est plus nuancée. L'Oréal a fermé ses points de vente en propre et ses corners en grand magasin de la division luxe (Lancôme, Kiehl's et Armani), ainsi que les sites de e-commerce de toutes ses marques de luxe.

En revanche, L'Oréal continue de faire tourner son usine de Kalouga, au centre de la Russie. Le site fabrique des produits d'hygiène grand public (savons, shampoings, produits bébé, colorations...). Pour ce qui concerne les produits de maquillage et les parfums distribués chez les détaillants, la situation est moins claire et « *évolue au jour le jour* », selon un porte-parole du groupe. Il fait état d'un don de 5 millions d'euros à la Croix-Rouge, à l'UNHCR et à l'Unicef, et la distribution de 250 000 produits d'hygiène aux frontières de l'Ukraine. Toutes divisions confondues, la Russie pèse 2% du chiffre d'affaires de L'Oréal.

Solvay a de son côté annoncé la suspension de ses opérations en Russie et de tout nouvel investissement sur place. L'entreprise a suspendu les activités de ses 26 commerciaux dédiés aux exportations directes, qui représentent 1% du chiffre d'affaires du groupe. En revanche, sa coentreprise RusVinyl de PVC avec le russe Sibur, implantée à Kstovo, dans la banlieue de Novgorod, continue de tourner. Solvay a annoncé interrompre les paiements de dividendes provenant de RusVinyl, dont le groupe détient 50% des parts, et qui est dirigé depuis décembre dernier par un Français, Marc Lahalle. Ce dernier a fait toute sa carrière dans le groupe Solvay.

Arrêt des livraisons

Dassault Systèmes a aussi suspendu mercredi 9 mars toutes ses nouvelles activités en Russie et Biélorussie. Dans un communiqué, le groupe dit « *[continuer] à apporter un support minimal à [ses] clients existants non soumis aux sanctions et à respecter toutes les restrictions de contrôle des exportations et les lois sur les sanctions applicables à*





[ses] activités, ainsi que les règles d'éthique et les normes internationales. » Une partie des activités de Dassault Systèmes rentre sans doute dans le champ des sanctions, pour ce qui concerne les technologies liées à l'aéronautique.

Alstom a indiqué aussi le 9 mars cesser toutes ses livraisons à la Russie, après avoir déjà exclu précédemment tout nouvel investissement. Le français, qui détient en Russie une participation de 20% dans TMH, un fournisseur russe de locomotive et matériel ferroviaire, indique qu'il n'existe pas de lien opérationnel et commercial avec cette entreprise, mais que la valeur comptable de cette participation sera réévaluée à la clôture du prochain exercice financier 2021-2022. Contrairement à Solvay, Alstom n'a pas indiqué suspendre les éventuels dividendes de cette entreprise.

Lactalis considère que sa mission est partout où le groupe laitier dispose d'implantations. Elle consiste à « *nourrir la population et de proposer un débouché à la production de lait* ». « *Compte tenu de sa nature essentielle, nous continuerons à honorer cet engagement vis-à-vis des habitants et des éleveurs* », ajoute Lactalis. Ses produits continuent d'être commercialisés et ses sites de produire en Russie. Danone aussi maintient ses activités de production, mais suspend tout projet d'investissement. « *Nous avons pris la décision d'arrêter tous les investissements, qu'ils soient industriels ou marketing et publicitaires. Toutefois, nous n'arrêtons pas notre production sur place, car notre objectif n'est pas d'impacter la population russe* » justifie le directeur général de Danone, Antoine de Saint-Affrique, tout en ajoutant que « *la Russie est une région très importante* » pour Danone, qui y réalise 5% de ses revenus. « *Nous y avons essentiellement des activités locales de production de lait, yaourts ou lait pour bébés* », rappelle le dirigeant.

Pour Ludovic Subran, « *il est difficile de juger avec une seule boussole le maintien des activités. Chaque raison d'être des entreprises est différente. Certaines décisions hâtives peuvent mettre des salariés sur le carreau. Les entreprises françaises peuvent être perçues comme plus timides que les anglo-saxonnes, elles sont peut-être aussi plus réfléchies* ». L'économiste souligne aussi que « *la RSE, c'est dire ce que l'on fait, et faire ce que l'on dit* ». La vente de certains actifs risque d'être compliquée. Vladimir Poutine a signé le 5 mars un décret pour autoriser les entreprises et les particuliers russes à rembourser les créanciers « *des pays hostiles* » en roubles sur un compte bancaire russe. La liste des sanctions européennes et américaines s'étendait elle encore le 9 mars, touchant désormais le secteur du pétrole, le maritime et les cryptomonnaies.





Quels industriels français seront concernés par le décret «délestage» pour le gaz ?

[usinenouvelle.com/article/quels-industriels-francais-seront-concernes-par-le-decret-delestage-pour-le-gaz.N1802392](http://www.usinenouvelle.com/article/quels-industriels-francais-seront-concernes-par-le-decret-delestage-pour-le-gaz.N1802392)



© Kacper Pempel

Le gouvernement va publier «dans les prochains jours» un projet de décret relatif au délestage de la consommation de gaz naturel. «Un dispositif de dernier ressort», dont l'objectif est de préciser la suppression momentanée et planifiée de la fourniture de gaz naturel à certains consommateurs afin de protéger les particuliers.

C'est un texte qui arrive à point nommé. Face à la guerre en Ukraine et les relations tendues avec la Russie de Vladimir Poutine, les autorités françaises multiplient les actions face aux risques de tensions sur le réseau gazier dans les mois à venir. C'est dans ce contexte que le ministère de la Transition écologique et solidaire va publier «dans les prochains jours» un projet de décret relatif au délestage de la consommation de gaz naturel.





Le nouveau texte détaillera un mécanisme de réduction organisée de la consommation de gaz qui pourrait être mis en œuvre en dernier recours, de manière exceptionnelle, en cas de grand froid. Il abrogera le plan d'urgence gaz, en vigueur depuis 2013. Une conséquence directe de la situation géopolitique actuelle ? *«Il n'y pas de lien direct entre la publication de ce décret et la crise, même si cela peut accélérer le planning»*, estime un expert du secteur de l'énergie. En réalité, le nouveau texte est en préparation depuis deux ans. Son adoption est encadrée par une ordonnance de 2018 portant sur le fonctionnement du système gazier.

VOS INDICES

source

Tous les indices

«Un dispositif de dernier ressort»

INDICES & COTATIONS 

L'objectif : préciser la suppression momentanée et planifiée de la fourniture de gaz naturel à certains consommateurs afin de protéger les particuliers, explique le ministère. *«Un dispositif de dernier ressort»* en cas de déséquilibre trop important sur les réseaux de transport et de distribution et qui concernerait au premier chef les industriels gazo-intensifs et certains acteurs du tertiaire. Comme pour le plan d'urgence actuel, il serait déclenché sur décision du ministère en charge de l'énergie.

Évidemment, avant d'en arriver là, les gestionnaires de réseaux que sont GRDF, GRTgaz (tous deux filiales d'Engie) et Teréga ont divers leviers à leur disposition : achat sur les marchés, utilisation des stocks, incitation à la réduction volontaire de la consommation de gaz naturel par certains consommateurs... Le futur décret n'interviendra que lorsque ces recours auront tous été épuisés. Il prévoit plusieurs niveaux d'action, le premier étant la réduction de la consommation de gaz utilisé pour produire de l'électricité dans les centrales à cycle combiné gaz. Problème : vu l'état actuel du parc nucléaire et les problèmes de corrosion auxquels fait face l'exploitant EDF, il est improbable que cette solution soit utilisée en 2022.

Une réduction de la consommation des gros consommateurs

Le second échelon sera par conséquent essentiel dans les mois à venir. Il consiste pour les gestionnaires de réseaux à demander aux *«gros consommateurs»* de baisser leur consommation de gaz. Par *«gros consommateur»*, le gouvernement entend *«les plus importants, consommant plus de 5 GWh/an»*. Il en dénombre environ 5 000 sur le territoire.

Du côté de GRDF, on assure depuis le début de la crise qu'un tel délestage *«impacterait en premier lieu les clients des gestionnaires de réseaux de transport GRTgaz et Teréga, puis, en cas de besoin, les clients industriels et les plus gros consommateurs raccordés aux réseaux de distribution»*. GRDF compte à lui seul 3700 gros consommateurs selon les critères définis par le gouvernement, parmi lesquels 1650 estiment *«pouvoir réduire une part ou la totalité de leur besoin de gaz en moins de deux heures sans impact significatif»*. Cela représenterait un délestage de 66 GWh par jour si besoin.





C'est ce qui ressort d'une étude réalisée tous les ans par le gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre du plan d'urgence gaz. Si répondre à ce questionnaire annuel était jusqu'à présent facultatif, le décret va rendre cette pratique obligatoire. *«Ceux qui n'y répondront pas seront considérés comme entièrement délestables»*, assure un expert du secteur. L'ambition du nouveau texte est de permettre aux préfets de cibler et contacter rapidement les clients capables de se délester sans que cela ne vienne pénaliser trop durement leur activité économique.

Tous les clients ne pourront pas se délester

De quels clients parle-t-on, exactement ? *«D'industriels qui ont une énergie d'appoint, qui peuvent basculer au fioul ou qui ont des équipements de secours»*, précise Thierry Foix, directeur clientèle de GRDF. La métallurgie et la pétrochimie pourraient être concernés. *«Mais plus c'est gros, plus c'est compliqué»*, analyse un spécialiste du sujet. Ainsi, le verrier Pochet de Courval explique ne pas être concerné. *«Nos fours, alimentés au gaz, fonctionnent en permanence. Il nous est impossible de les arrêter»*, précise un porte-parole.

Même son de cloche chez Cristal Union. Le sucrier, qui a dépensé 8% de son chiffre d'affaires dans le gaz et l'électricité en 2021, explique ne pas être en mesure d'arrêter ses installations durant la campagne sucrière. Le constat est vraisemblablement le même pour l'industrie papetière.

La solution de d'interruptibilité

Mais avant de recourir au mécanisme de délestage, les entreprises ayant souscrit à des contrats interruptibles pourront être mises à contribution. Chez GRDF, cela concerne près de 130 clients qui *«bénéficient d'une incitation financière pour réduire ou stopper leur consommation en moins de 24 heures»*. Il s'agit *«principalement»* d'industriels, indique GRDF.

De tels chiffres ne sont pour l'heure pas disponibles du côté de Teréga et GRTgaz. Selon nos informations, ce dernier gestionnaire compte un peu moins de 700 gros consommateurs, dont la grande majorité des industriels, auxquels il propose deux délais d'interruptibilité : 24 heures ou 54 heures. Au total, 7% du volume de gaz qu'il transporte serait interruptible.

Peu de risques dans l'immédiat

Enfin, si ce délestage volontaire ne suffit pas, un troisième échelon prévu dans le décret consiste pour le gouvernement à demander de délester tous les clients qui ne sont pas d'intérêt général (comme les hôpitaux) ou résidentiels. *«Sur le réseau de GRDF, cela représente encore 384 GWh/jour de délestage possible au total, en tenant en compte des 66 GWh/jour de l'échelon 2»*, explique Thierry Foix. Au-delà, sur un éventuel échelon 4, *«on est sur un scénario qu'on n'envisage même pas aujourd'hui»*.





GRDF rappelle en effet que la France est géographiquement dans une situation privilégiée avec l'accès à des terminaux GNL et des arrivées de gazoduc, et n'aura pas de mal à remplir ses stocks pour cet hiver. Dans l'immédiat, l'activation du plan de délestage est écartée car la consommation pour le chauffage chute en cette fin d'hiver.

Antoine Vermeersch, avec Aurélie Barboux et Adeline Haverland

Sélectionné **pour vous**



L'extinction de la centrale à charbon de Cordemais, un futur grand vide en bord de Loire

Les industriels des colles, encres, pigments et peintures vont devoir répercuter leurs hausses de coûts à leurs clients

TotalEnergies et Air Liquide (ré)investissent dans les stations hydrogène allemandes de H2 Mobility avec H24

